

ANNEXE A1

Adresse :
1127 7e Rang,
Saint-Dominique J0H 1L0, QC

No de lot :
2 210 243
2 211 549
2 211 550
2 211 551

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
Poêle à bois de la maison (2)	- Équipement - Animaux - Foin - Ripe - Récoltes en cours - Inventaires

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

- LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- CONTRATS DE LOCATION (réservoir eau chaude, système d'alarme, propane...) :** Le vendeur déclare ne rien avoir en location ni aucun contrat de location.
- INCLUSIONS :** La clause 11.2 de la Promesse d'achat stipule *"à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur..."* est remplacée par celle-ci :
Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- MONTANT DE VENTE PLUS TAXES :** Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas).
- GRILLE D'USAGE :** Les autorisations indiquées à la grille d'usage peuvent changer sans préavis. Il est donc essentiel de toujours valider auprès de la municipalité. Si l'acheteur souhaite bénéficier d'un délai pour effectuer ces vérifications lors d'une promesse d'achat, il devra en aviser le courtier afin que cette condition soit prévue à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
- POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES :** Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.

7. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant les deux puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
8. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur fournira à l'acheteur lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, un certificat de localisation uniquement pour l'emplacement résidentiel de + ou - 5000 m².
9. **SUPERFICIE BOIS ET/OU CULTURE** : La superficie en culture provient d'un calcul effectué à l'aide de l'outil de mesure de superficie de la CPTAQ. Ces superficies sont vendues telle que vue sans garantie de superficie.
10. **CRÉDIT DU MAPAQ** : Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.
11. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
12. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
13. **BAIL** : Il y a un bail en force pour location de terre (voir courtier inscripteur)
14. **ZONE AÉROPORTUAIRE** : Il y a une zone aéroportuaire au-dessus de la terre, l'acheteur s'en déclare informer et satisfait.
15. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
16. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 2 chambres ou pour une capacité de 750 gallons. Nous n'avons pas de document de conformité de ceux-ci. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tout recours contre le vendeur à cet effet.
17. **COURS D'EAU NORMALISÉ** : Présence d'un cours d'eau normalisé sur la propriété. L'acheteur devra effectuer ses propres vérifications auprès des autorités compétentes quant aux normes et restrictions applicables

18. OCCUPATION : Une des vendeuses conservera un droit d'usage des installations équestres (écurie, manège intérieur et extérieur ainsi qu'un pâturage voisin du manège pour une période de 2 ans, sans frais de location à l'exception des frais d'assurance responsabilité, énergie, déneigement et entretien du terrain entourant le bâtiment agricole. Elle prendra soin à ses frais de l'entretien des clôtures pour les pâturages qu'elle utilise. A la fin du délai de 2 ans, si elle désire louer les installations, elle devra s'entendre avec le nouveau propriétaire. La maison et les terres seront disponibles à l'acheteur dès la signature de l'acte de vente à moins que les récoltes soient déjà en cours alors elles seront disponibles après les récoltes.

19. BÂTIMENT INSCRIT À L'INVENTAIRE PATRIMONIAL : L'acheteur reconnaît avoir été informé qu'un bâtiment situé sur la propriété figure à l'inventaire patrimonial de la municipalité de Saint-Dominique. L'acheteur comprend que tous travaux de modification, de rénovation ou de transformation de ce bâtiment devront être effectués conformément à la réglementation municipale en vigueur et, le cas échéant, faire l'objet des autorisations requises auprès des autorités compétentes.

Date : 21-10-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

DEMANDE DE PERMIS AUX FINS D'UNE INSTALLATION SANITAIRE

NOTE: Il est très important que ce formulaire soit soigneusement complété afin d'accélérer l'émission du permis requis en vertu du "Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées" (Article 4) Loi sur qualité de L'Environnement.

1.- RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUERANT:

1.4 Code postal 2H 1L0 1.5 No téléphone _____

2.- RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ QUI FAIT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE PERMIS:

- 2.1 Nouvelle résidence ☐ 2.2 Résidence existante ☐
2.3 Adresse civique 127
2.4 Municipalité de St. Dominique 2.5 No de cadastre 187
2.6 Genre de construction projetée: unifamiliale ☐ multifamiliale ☐
bifamiliale ☐ chalet saisonnier ☐
trifamiliale ☐ 2
2.7 Nombre de chambres à coucher _____
2.8 Le lot est-il adjacent à une rue: municipalisée ☐
publique ☒
privée ☐
2.9 Le terrain a-t-il fait l'objet d'un test de percolation? OUI ☐ NON ☒
2.10 Le lot est-il en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac? OUI ☐ NON ☒
2.11 Le lot est-il desservi par l'aqueduc? OUI ☐ NON ☒
2.12 Nature du sol: Sable ☐ Gravier ☐ Glaise ☐ Terre arabe ☐
Autres, préciser: _____
2.13 Profondeur de la nappe phréatique: _____
2.14 Profondeur du roc: _____
2.15 Pente du terrain: Egale ou inférieure à 10 % ☐
Entre 10 % et 30 % ☒

3.- RENSEIGNEMENTS SUR LA FOSSE SEPTIQUE:

- 3.1 Fosse septique construite sur place en béton armé ☐
sera conforme au schéma de l'Annexe "A" ci-jointe ☐
ainsi qu'aux normes de l'article 10 du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (Loi sur la qualité de l'Environnement).
3.2 Fosse préfabriquée ☒
en béton armé ☐ en polyéthylène ☐ en plastique armé de fibre de verre ☐
en acier ☐ autre, préciser: _____
conforme aux normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.) ☐
3.3 Localisation de la fosse
3.3.1. Conforme au schéma de l'Annexe "B" ci-jointe ☐
3.3.2. Conforme au schéma de l'Annexe "C" ci-jointe ☐
3.3.3. Conforme au plan ci-joint ☐
3.3.4. Exempt de circulation motorisée ☐
3.3.5. N'est pas susceptible d'être submergée ☐
3.3.6. Est accessible pour effectuer la vidange ☐
3.3.7. Conforme aux distances minimales ci-après indiquées ☐

POINTS DE REFERENCE

Distance minimale
(en mètres)

- D'un puits d'eau d'alimentation 15. (49.21 pieds) ☐
D'un lac, cours d'eau, marais ou étang 11. (36. pieds) ☐
D'une conduite d'eau de consommation et
d'une limite de propriété voisine. 3. (9.84 pieds) ☐
D'une résidence. 2. (6.56 pieds) ☐

3.3.8. La conduite d'amenée sera conforme à la norme B.N.Q. 3624-130 intitulée "Tubes et raccords en matière thermoplastique pour égout souterrain" et la pente de cette conduite d'amenée sera comprise entre 1 et 2 centimètres par mètre. ☐

3.4 Capacité de la fosse septique

3.4.1. Conforme au tableau suivant en fonction du nombre de chambres à coucher. ☐

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher

- 1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☐
5 ☐
6 ☐

4.- RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR:

4.1 Superficie disponible du terrain
4.1.1. Conforme aux normes de la Loi sur la qualité de l'Environnement
nombre de chambres à coucher _____

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher

- 1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☐
5 ☐
6 ☐

4.2 Longueur des tranchées

4.2.1 Conforme aux normes de la Loi sur la qualité de l'Environnement
chambres à coucher _____

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher

- 1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☐
5 ☐
6 ☐

4.3 Localisation de l'élément épurateur

4.3.1. Conforme aux distances minimales ci-après indiquées ☐

POINT DE REFERENCE

D'un puits d'eau d'alimentation
D'un lac, cours d'eau, marais ou étang
D'une résidence, limite de propriété voisine ou conduite de drainage
De la limite d'un talus d'une conduite d'eau de consommation

4.3.2. Conforme aux normes de la Loi sur la qualité de l'Environnement ☐

5.- AUTRES INSTALLATIONS SANITAIRES:

5.1 Élément épurateur modifié
5.1.1. Conforme au schéma de la Loi sur la qualité de l'Environnement ☐
5.1.2. Conforme aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'Environnement à l'évacuation et au traitement des eaux usées ☐

5.2 Puits absorbants ☐

5.2.1. Conforme au schéma de la Loi sur la qualité de l'Environnement ☐
5.2.2. Conforme aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'Environnement à l'évacuation et au traitement des eaux usées ☐

5.3 Filtre à sable hors sol ☐

5.3.1. Conforme au schéma de la Loi sur la qualité de l'Environnement ☐
5.3.2. Conforme aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'Environnement à l'évacuation et au traitement des eaux usées ☐

ER	Capacité totale minimale (en mètres cubes)
.....	2.3 (81 pieds ³)
.....	2.8 (99.8 pieds ³)
.....	3.4 (120 pieds ³)
.....	3.9 (137.7 pieds ³)
.....	4.3 (151.8 pieds ³)
.....	4.8 (169.5 pieds ³)

T EPURATEUR (CLASSIQUE)

cepteur
males du tableau suivant en fonction du
er ☐

ER	Superficie minimale disponible (en mètres carrés)
.....	80 (861.1 pieds ²)
.....	120 (1,291.7 pieds ²)
.....	180 (1,937.5 pieds ²)
.....	240 (2,583.4 pieds ²)
.....	300 (3,229.2 pieds ²)
.....	360 (3,875.1 pieds ²)

ableau suivant en fonction du nombre de

ER	Mètres linéaires de tranchées
.....	45 (147.6 pieds)
.....	65 (213.2 pieds)
.....	100 (328 pieds)
.....	130 (426.5 pieds)
.....	165 (541.3 pieds)
.....	200 (656.1 pieds)

quées au tableau suivant ☐

	Distance minimale (en mètres)
.....	30 (98.4 pieds)
.....	15 (49.2 pieds)
.....	6 (19.6 pieds)
.....	3 (9.8 pieds)

onstruction de l'art. 21 du même règle-

ES

nexe "D" ci-jointe ☐
de la section VII du Règlement relatif
ent des eaux usées, Loi de la Qualité de

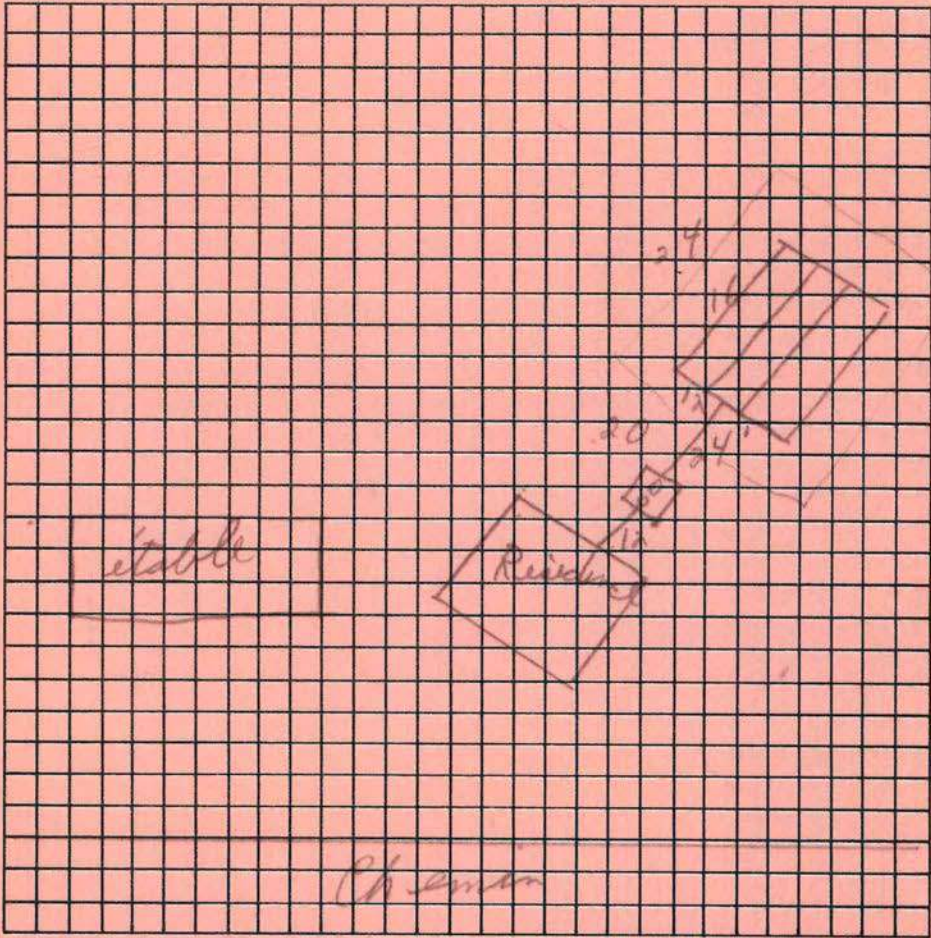
nexe "E" ci-jointe ☐
de la section VIII du Règlement relatif
ent des eaux usées, Loi de la Qualité de

nexe "F" ci-jointe ☐
de la section IX du Règlement relatif à
nt des eaux usées, Loi de la Qualité de

- 5.4 Filtre à sable classique ☐
 - 5.4.1. Conforme au schéma de l'Annexe "G" ci-jointe ☐
 - 5.4.2. Conforme aux dispositions de la section X du Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de l'Environnement ☐
- 5.5 Le cabinet à fosse sèche ☐
 - 5.5.1. Conforme au schéma de l'annexe "H" ci-jointe ☐
 - 5.5.2. Conforme aux dispositions de la section XI du Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de l'Environnement ☐
- 5.6 Installation à vidange périodique ☐
 - 5.6.1. Conforme au schéma de l'Annexe "L" ci-jointe ☐
 - 5.6.2. Conforme aux dispositions de la section XII du Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de l'Environnement ☐
- 5.7 Autres installations, spécifier: _____

et y a excavation de 480 Pied carré

SCHÉMA



DECLARATION DU REQUERANT

Je, soussigné, déclare que les renseignements ci-haut fournis sont véridiques et complets et je m'engage avant d'occuper les lieux, à compléter les travaux d'installation sanitaire ci-haut mentionnés dans le respect des dispositions contenues dans le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées et des règlements municipaux applicables en la matière.

Aux fins de l'obtention du certificat de conformité d'intallation sanitaire, je m'engage avant de procéder au remblaiement de la fosse septique et de l'élément épurateur à aviser le fonctionnaire municipal désigné pour qu'il procède à l'inspection finale et émettre un certificat de conformité d'installation sanitaire.

Signé à St Dominique ce 10 jour du
mois de oct 1986

SIGNATURE DU REQUERANT: Pierre J. Gosselin

A l'usage de la municipalité	
Permis no: <u>85-86-E</u>	émis le <u>7 juillet 86</u>
Date de l'inspection:	1- <u>11 sept 86</u> 2- <u>20 sept 86</u> 3- <u>10 oct installation finale</u>
Certificat de conformité d'installation sanitaire émis le <u>10 oct 86</u>	
REMARQUES: _____	

Fonctionnaire autorisé	



PROGRAMME D'INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

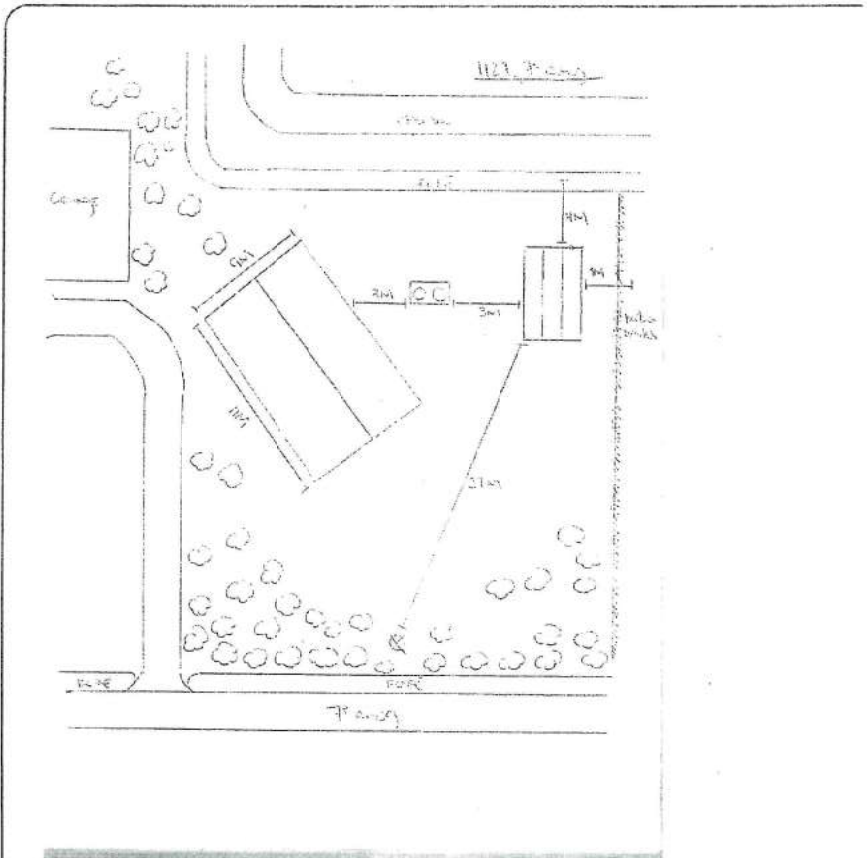
Municipalité St Dominique

Occupant	[REDACTED]	No DOSSIER : INSP	STD-RG7-1127
ADRESSE D'INSPECTION	1127, 7ERANG	Date d'inspection	2016-06-03

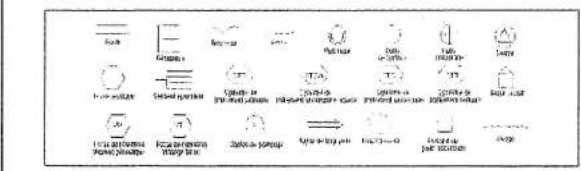
RAPPORT D'INSPECTION

Bâtiment résidence unifamiliale ou nombre de chambres 2 débit quotidien en litres	ANOMALIES RELEVÉES ☐ Ressurgence de l'élément épurateur ☐ Écoulement dans le fossé ☐ fosse septique déborde ☐ Pas d'élément épurateur ☐ localisation de l'élément épurateur ☐ localisation du puits ☐ couvercles de la fosse enfouis ☒ Autres (voir remarques) ☐ AUCUNE DÉFAILLANCE REMARQUÉE
Fosse septique ☒ Béton ☐ Acier ☐ Plastique ☐ Autre Année d'installation 1995 Capacité 750 Dernière vidange 2014 État bon Distance du cours d'eau	REMARQUES: Permis émis an 1996 - Seulement accès à l'entrée de la fosse.
Élément épurateur modifié Année d'installation 1995 État rien d'apparent Distance du cours d'eau	
Eau Potable puits artésien Diamètre Profondeur 200 pieds	Classe ☐ A ☒ B ☐ C
Type de sol Schiste épaisseur nappe phréatique roc	Corrections à apporter Dégager les couvercles pour y permettre l'accès en tout temps.

CROQUIS DE LOCALISATION



croquis



RELEVÉ TERRAIN

ENTENTE DE LOCATION

DÉSIGNATION DES LIEUX LOUÉS

Municipalité ou code géographique (XXXXX)	Unité d'évaluation (matricule) (XXXX-XX-XXXX)	Superficies louées (hectares)	Bâtiment compris (cochez)	Date de début du bail (aaaa-mm-jj)	Date de fin du bail (aaaa-mm-jj)	Bail renouvelable ¹	
						Oui	Non
St-Dominique		23.6	NOW	2021-01-01	2026-01-01	☒	☐
Productions végétales et animales (détaillez les productions) Exemple : 3 ha de soya, 10 ha de maïs, 5 génisses laitières, 40 vaches laitières, 5 ha de boisé, etc.						PCTFA ²	
						Oui ³	Non
						☒	☐

Municipalité ou code géographique (XXXXX)	Unité d'évaluation (matricule) (XXXX-XX-XXXX)	Superficies louées (hectares)	Bâtiment compris (cochez)	Date de début du bail (aaaa-mm-jj)	Date de fin du bail (aaaa-mm-jj)	Bail renouvelable ¹	
						Oui	Non
Productions végétales et animales (détaillez les productions) Exemple : 3 ha de soya, 10 ha de maïs, 5 génisses laitières, 40 vaches laitières, 5 ha de boisé, etc.						PCTFA ²	
						Oui ³	Non

Signature d'un propriétaire locateur

Signature du locataire

Date (aaaa-mm-jj)

2020-12-08

Pour connaître les coordonnées où vous devez faire parvenir l'entente de location, veuillez téléphoner au 1-844-544-3332.

¹ **Renouvelable** : Une entente renouvelable présente l'avantage d'être renouvelée automatiquement au MAPAQ sans qu'il soit nécessaire de fournir de nouveau le formulaire signé. Elle peut-être révoquée à tout moment selon l'accord entre les parties. Dans ce cas, vous devez aviser le Ministère de la date de fin de l'entente.

² **PCTFA** : Veuillez indiquer par oui ou par non si vous participez au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA). Notez que vous ne pouvez pas bénéficier, pour une même unité d'évaluation, à la fois du Programme de financement forestier et du PCTFA.

³ **Oui** : Pour une unité d'évaluation exploitée en location, vous devez remplir un formulaire de demande de paiement conjointe

Zone aéroportuaire

Adresse :

1127 7e Rang,
Saint-Dominique J0H 1L0, QC

Lot(s) :

2 210 243
2 211 549
2 211 550
2 211 551



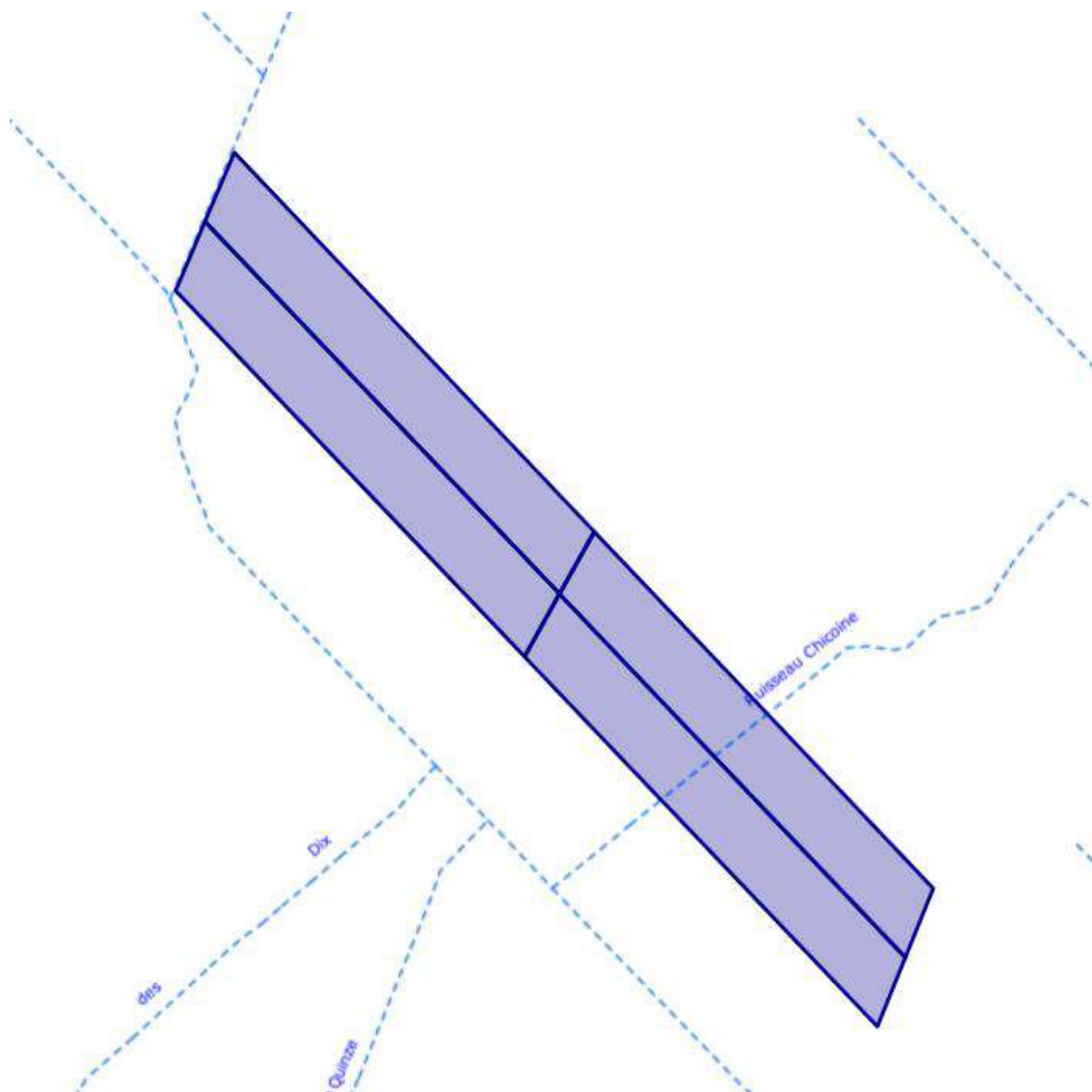
Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de définir officiellement une zone de trafic aérien.
3. Source : Gouvernement du Canada : <https://nrc.canada.ca/fr/outil-drone/>

CPTAQ Cours d'eau

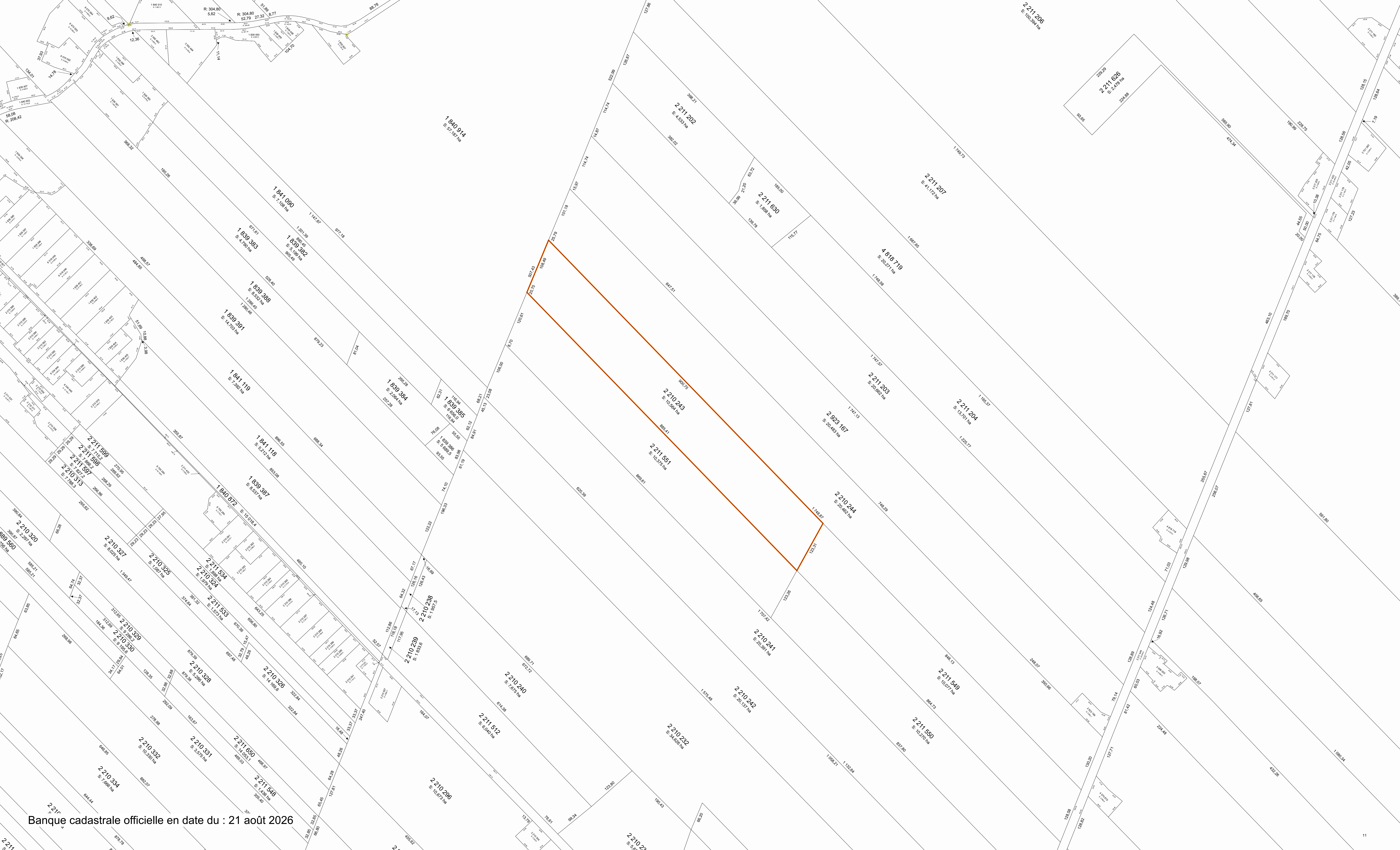
Adresse :
1127 7e Rang,
Saint-Dominique J0H 1L0, QC

Lot(s) :
2 210 243
2 211 549
2 211 550
2 211 551

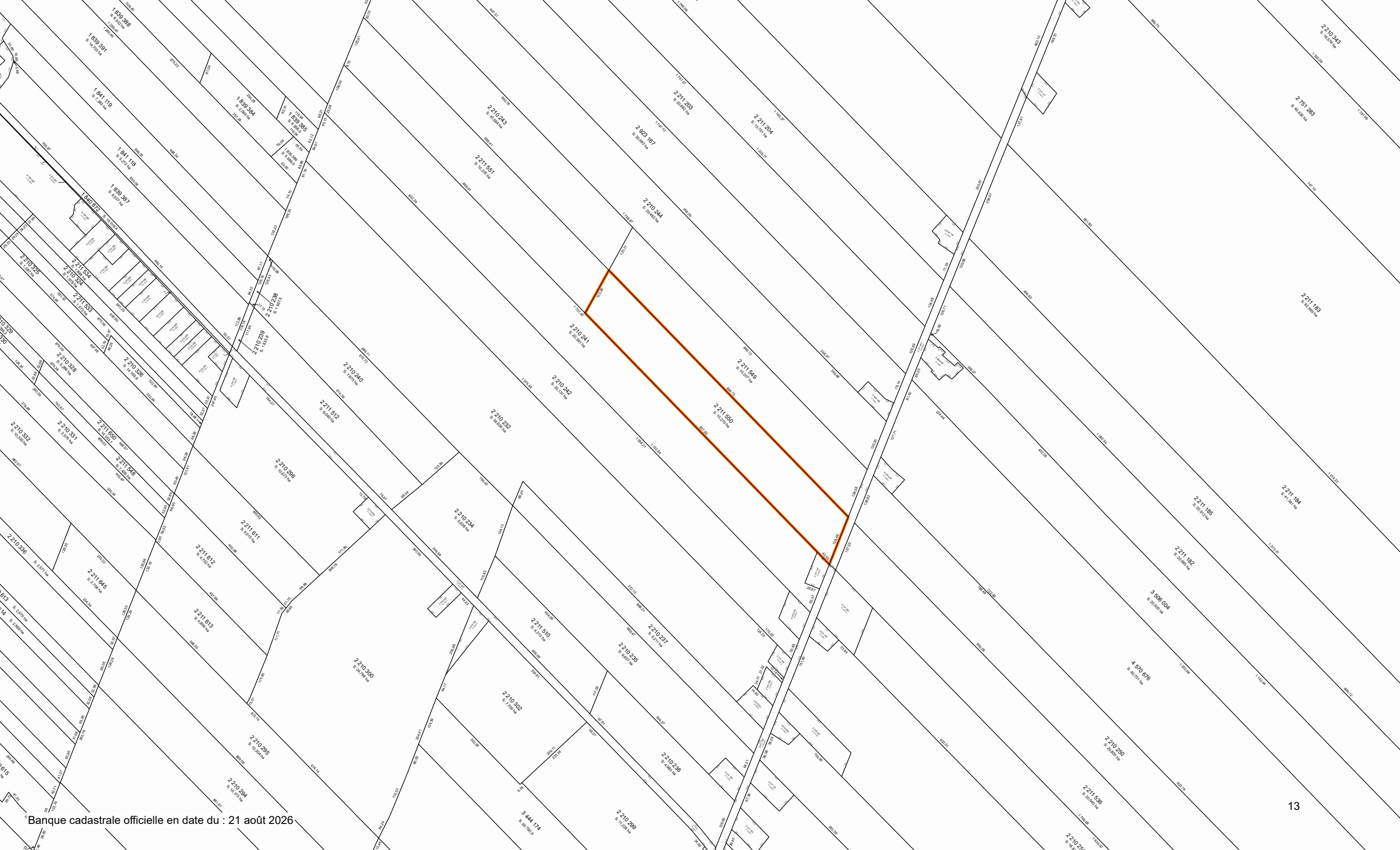


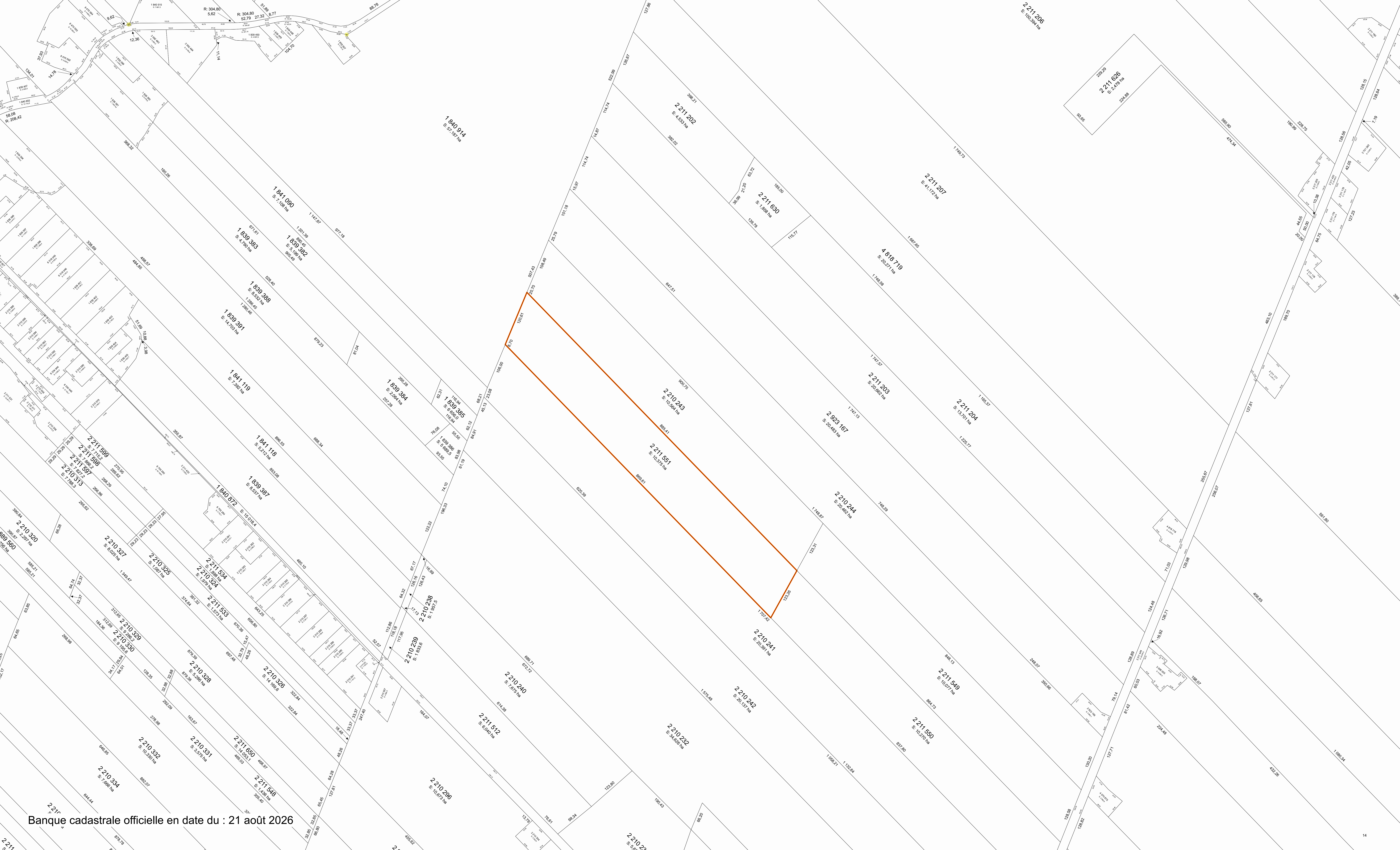
Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>









CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
1127 7e Rang,
Saint-Dominique J0H 1L0, QC

Lots :
2 210 243
2 211 549
2 211 550
2 211 551



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/